

Questions orales

M. Lalonde: Madame le Président, je ne me souviens pas d'avoir fait une déclaration en ce sens.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Si le député pouvait me fournir une telle citation, j'aimerais bien la voir, mais ce n'est pas la politique du gouvernement.

* * *

● (1130)

LES DÉPENSES PUBLIQUES

L'AMÉLIORATION DE L'INFORMATION EN MATIÈRE FINANCIÈRE
AU PARLEMENT

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné que le vérificateur général a indiqué dans son rapport de 1978-1979 que le gouvernement n'avait plus de contrôle sur ses dépenses et qu'il recommande, comme partie de la solution au problème, que le Parlement ait accès à de plus amples informations, et étant donné que le 8 mars 1979 le comité permanent des comptes publics a demandé au contrôleur général de revoir la question de l'accès à l'information par le Parlement, comme il était proposé dans le rapport de la Commission Lambert et dans plusieurs autres rapports émanant du gouvernement, et l'a prié de faire rapport au comité au plus tard en décembre 1980, le ministre peut-il assurer à la Chambre que ce délai sera respecté et que des rapports sur l'avancement de cette étude seront régulièrement présentés à la Chambre?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, il nous sera impossible de respecter le délai imparti le 8 mars 1979 en raison des événements qui ont eu lieu depuis—je pense aux deux changements de gouvernement et à ce qui en est suivi—mais je peux assurer à la Chambre que l'amélioration de l'information donnée au Parlement en matière financière est une des priorités du Conseil du Trésor.

J'ai eu de nombreuses discussions à ce sujet avec le contrôleur général et nous allons faire l'expérience, enfin je l'espère, de nouvelles formules de prévision des dépenses d'ici la fin de l'année pour la prochaine année financière. Le programme est donc retardé, mais il est déjà assez avancé et je crois que nous allons pouvoir donner suite à la requête du député dans l'année en cours.

M. Anguish: Puisqu'il s'agit d'une priorité pour le gouvernement et compte tenu du fait que le comité des comptes publics est déjà surchargé de travail, le ministre peut-il renvoyer les documents et les recommandations visant à mieux informer le Parlement à un comité spécial de la Chambre dont la seule tâche consisterait à faire des recommandations au Parlement afin d'accroître l'efficacité et la responsabilité du gouvernement?

M. Johnston: La question porte sur toute une série de points, madame le Président. Je pense avoir répondu à la question en ce qui concerne les formules de prévisions de dépenses et nous tiendrons bien volontiers la Chambre au courant de la situation.

Pour ce qui est de la situation générale, le député doit bien savoir que le contrôleur général est en train de faire des études dans presque tous les ministères importants. Celles-ci touchent

à leur fin; nous espérons terminer complètement les études que nous faisons dans 27 ministères cette année. Nous sommes en train de mettre au point un programme avec ces ministères et je dois dire que tout se déroule très bien; je pense que le contrôleur général sera d'accord avec moi.

* * *

L'ÉNERGIE

LES CONSULTATIONS CONCERNANT LE PRIX DU PÉTROLE DE LA
SYNCRUDE

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'honorable représentant peut-il dire à la Chambre s'il a consulté, oui ou non, les neuf partenaires qui forment le consortium Syncrude avant d'annoncer unilatéralement un prix pour le pétrole qu'il produit et peut-il nous dire exactement où et quand cette consultation a eu lieu et combien de temps elle a duré?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas consulté les neuf partenaires de l'entreprise. Il s'agit d'une décision gouvernementale et elle était nécessaire. J'en ai toutefois parlé au ministre de l'Énergie de l'Alberta le 17 mars, à Edmonton, ainsi qu'aux environs du 26 mars, dans un entretien téléphonique.

M. Shields: Il me paraît difficile à croire qu'une entente conclue par le gouvernement actuel...

Des voix: Règlement!

Mme le Président: Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Shields: Étant donné la paralysie totale provoquée dans l'industrie des sables bitumineux et l'incertitude créée chez les petites entreprises de Fort McMurray, Cold Lake et Bonnyville concernant leur développement et les difficultés économiques qui en résulteront...

Mme le Président: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de poser bientôt sa question?

M. Shields: Oui, je vais la poser.

Des voix: Tout de suite!

M. Shields: Merci, madame le Président. Je pose ma question. Étant donné le nombre des petites entreprises qui ont fait faillite, le ministre dira-t-il à la Chambre s'il y a eu une analyse d'effectuée afin de déterminer les frais non seulement pour les localités de la région mais aussi pour l'économie canadienne qu'entraînerait un retard minimal d'un an dans la mise en œuvre du projet Alsands et de celui de Cold Lake?

M. Lalonde: Je crains que le député ait été mal renseigné sur la décision qui a été prise. Il a été décidé de ne pas lier à l'avenir le prix du pétrole des sables bitumineux aux prix internationaux. J'ai ici la déclaration du président du Suncor qui se lit comme suit—je suis convaincu qu'elle intéressera le député—: «Suncor continuera de toucher le même prix en attendant qu'un nouvel accord sur les prix ait été conclu. C'est donc dire que cette décision n'aura pas de répercussion immédiate sur nos gains.»

Effectivement, les usines qui traitent les sables bitumineux touchent actuellement le même prix que par le passé. Je l'ai